



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022 À 9 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Daniel Pilon
Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 9 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 22-12-25

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 15 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 22-12-25

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of December 15, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Adoption du Règlement no 1404-23 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2023

RÉSOLUTION N° 22-12-26

Objet : Adoption du Règlement no 1404-23 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1404-23 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2023 a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1404-23 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-12-26

Subject: Adoption of By-law No. 1404-23 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the Fiscal Year 2023

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1404-23 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the Fiscal Year 2023 was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt By-law No. 1404-23 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the Fiscal Year 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Adoption du Règlement no 1419-4 modifiant le règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait à la tarification et à une compensation pour piscine

RÉSOLUTION N° 22-12-27

Objet : Adoption du Règlement no 1419-4 modifiant le règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait à la tarification et à une compensation pour piscine

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1419-4 modifiant le règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait à la tarification et à une compensation pour piscine a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1419-4 modifiant le règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait à la tarification et à une compensation pour piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-12-27

Subject: Adoption of By-law No.1419-4 amending Water supply By-law No. 1419 with respect to rates and pool compensation

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No.1419-4 amending Water supply By-law No. 1419 with respect to rates and pool compensation was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt By-law No.1419-4 amending Water supply By-law No. 1419 with respect to rates and pool compensation.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Adoption du Règlement no 1384-43 modifiant le Règlement no. 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux amendes applicables

RÉSOLUTION N° 22-12-28

Objet : Adoption du Règlement no 1384-43 modifiant le Règlement no. 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux amendes applicables

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1384-43 modifiant le Règlement no. 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux amendes applicables a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1384-43 modifiant le Règlement no. 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux amendes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 22-12-28

Subject: Adoption of By-law No. 1384-43 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to fines applicable

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1384-43 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to fines applicable was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt By-law No. 1384-43 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to fines applicable.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. Période de questions du public

Le maire ouvre la période de questions à 9 h 13. Aucune question n'est posée et la période de questions se termine à 9 h 13.

7. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 22-12-29

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De lever la séance à 9 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 22-12-29

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To close meeting at 9:13.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy